

Epreuve :102.....

Matière :1468.....

Session :1921.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1. Traduction

Mais que ce jeune homme
ne s'occupe plus de ces jeunes filles ?
Esquies, et même si on devait le brûler tout vif
comme un chevalier ... d'écrinettes !
Celles-ci sont pour lui plus douces que la cive
mais il fut toutefois bien fou de s'y fier :
qu'elles soient blondes ou brunes,
il a de la chance, celui qui n'a rien à voir avec elles !

Si celle que je servais autrefois
de si bon cœur et avec loyauté,
qui me faisait éprouver tant de malheurs et de souffrances
et souffrir tant de tourments,
m'avait dit dès le début
son intention ... mais elle ne le fit pas, hélas !
Je me serais échappé de ses filets
sans la moindre difficulté.

Peu importe de quoi je voulais lui parler,
elle était toujours disposée à m'écouter
sans m'approuver ni me contredire.
Elle tolérait même que je me serre
contre elle, l'embrassant étroitement...
Elle me promenait de cette façon

et tolérait que je lui raconte tout
mais elle ne faisait que se moquer de moi.

Elle s'abimait de moi et m'a fait croire
qu'une chose en était toujours une autre :
de la farine, que c'était de la cendre,
d'un mortier, que c'était un chapeau de feutre,
d'un vieux marteau que c'était de l'épée nue,
d'une paire d'as que c'était une paire de trois.
Elle me trompait toujours, moi ou un autre,
et faisait passer des vessies pour des lanternes.

2. Phonétique

a. Cendres < cinerem

LC Kénere(m)

Le mot de 3 syllabes est proparoxyton.

Dès cette époque, le [m] désinentiel, marque de l'accusatif, tend à ne plus se prononcer.

III^es. Kénere

Seulement du système vocalique et quantitatif latin :

- d'une part, l'accent d'intensité remplace l'accent de hauteur latin et allonge la voyelle tonique l'au ;

- d'autre part, on enregistre le passage d'un système vocalique fondé sur la durée à un système vocalique fondé sur le timbre : [i] > [é].

Kénere

ténere

tsénere

Palatalisation de [k] initial suivi de [é] par avancée et élévation du point d'articulation, puis dentalisation par avancée du point d'articulation dans la zone dentale, puis spirantisation forte (apparition d'un son spirant sifflant à la détente) et formation d'une affriquée.

avant le II^es. tsénere

La voyelle pénultième atone disparaît entre le I^{er} et le II^es, avant la période de diphthongisation dans tous les cas puisque la voyelle tonique ne s'est pas diphthonguée.

tsénere

tséndre

Sitôt en contact avec [r], la nasale se dénasalise et un [d] épenthétique apparaît pour faciliter la prononciation.

VII^es. tséndre

Dépalatalisation de l'affriquée.

VIII^es. tséndre

La voyelle finale atone autre que [a] ne disparaît pas derrière le groupe consonnantique mais se contracte en [e] de soutien.

XII^es. tséndre

Nasalisation de la tonique suivie de [n] par abaissement anticipé du voile du palais.

XIII^es. tsândre

Ouverture de deux degrés de la voyelle tonique sous

L'influence croissante de la nasalisation.

sāndre

Simplification de l'offensive par perte de l'élément occlusif.

XV^es. sāndræ

Labialisation de [e] en [æ] moyen, ni ouvert, ni fermé.

XVI^es. sād̄ræ

Allègement de nasalité : la consonne implorait une d'être prononcée, la voyelle conserve sa nasalité.

XVII^es. sād̄rə

[æ] final passe à [ə] caduc et reste prononcé derrière groupe consonantique.

XVIII^es. sād̄rə

[r] apico-dental passe à [ʀ] class. vélaire.

Le digramme -en- est une convention du FM pour noter le son [ɛ̃] qui n'existait pas en latin : la consonne -n- n'est pas prononcée mais signale la prononciation nasale de la voyelle. Le choix de la voyelle -e- s'explique ici par l'étymologie.

2.b. origine et évolution de I

En latin, I correspond au phonème [i], en toutes positions. Cet état de simplicité relative, caractéristique d'une langue phonologique où la graphie transcrit au plus près la prononciation, ne passe pas à la postérité. À l'époque de notre texte, au milieu du XV^e siècle, I reçoit des réalisations phonétiques plus variées. Sa réalisation phonétique dépend de sa place dans le mot, de sa place dans la syllabe, du phonème qui le précède ou le suit. Comme le montrent les exemples du texte, I peut se prononcer [i], [ɪ] ou évoluer en [u] qui entre dans la composition d'un digramme. S'intéresser systématiquement aux origines de ce phonème permet d'en mieux comprendre le fonctionnement et le devenir.

I. I se prononce [i] dans le texte

Sont concernés fol < follem et chappel < *cappellum.

Dans ces deux cas, la geminée [ii] ne s'est réduite qu'au VII^e siècle pour entraîner la voyelle tonique de façon à ce qu'elle ne se diphtongue pas (pléonisme).

.4.1.2

Epreuve : 102 Matière : 1468 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

de chronologie relative. Par la suite, graphie et prononciation reste inchangées.

Si fol est encore employé devant un mot commençant par une voyelle (le fel en Christus, fol enfants par exemples), son emploi est perçu comme un peu d'usé et on lui préfère son doublet foi, où [i] a évolué différemment (voir III. ci-dessous).

Chapel quant à lui, été tout à fait remplacé par son doublet chapeau et n'existe plus en FM, sinon dans des toponymes archaïques.

II. I se prononce [i] palatal dans le texte

Sont concernés viel < *ueclum.

Lorsque [k] antécédente se spirantise en [x] puis passe à yod au I^{er} siècle, le [i] subséquent se palatalise à son contact en [j], par recul et élévation de son point d'articulation (il absorbera le yod au VII^es, lors de sa dépalatalisation partielle).

Dans viel, rien n'indique la palatalisation du i, donc que le digramme -il- est souvent employé à cet effet. Celui-ci conserve toutefois sa palatalisation jusqu'au FM. La prononciation reste inchangée mais la forme viel sera celle que l'évolution conduira, pour mieux discriminer [i] palatal et [i] liquide. Comme pour fel et chapel, viel rentre dans un doublet avec vieux ; le premier est (comme pour fel) employé devant voyelle : « un viel oiseau » / « un vieux garçon » (et exclusivement intégré au nom sur lequel il porte).

III. I est désormais graphié u et entre dans la composition d'un digramme

Sont concernés doulces < dulcēs et mouls < molēs.

Pour doulces < dulcēs, [i] se relâche au contact de [k] palatalisé par [a] au I^{er} siècle ; il se vocalise ensuite en [u] entre les IX^e et XI^e siècles et forme un diphtongue de coalescence avec [o] issu de [ū] latin ; la diphtongue issue par assimilation du 1^{er} élément diphtongal par le 2^e.

Par la suite, la prononciation reste inchangée et le digramme -au- transcrit le son [u].

Pour maux < malos, [l] se vélarise à la suite de la chute de la voyelle finale autre que [a] et de sa mise en contact avec [s] final, au VIII^e siècle.

Il se vocalise ensuite entre les IX^e et XI^e siècles et forme un diphtongue de coalescence avec [a], laquelle évolue au XIV^e siècle par rapprochement d'aperture puis assimilation : [au] > [āo] (vélarisation de [ā]) > [ōo] > [ō]. La prononciation reste par la suite inchangée et le digramme -au- transcrit le son [o] dans une graphie qui enregistre l'évolution phonétique.

On remarque dans ces deux mots la présence d'un l graphique superfluetotaire, qu'on appelle lettre étymologique : elle désigne le souvenir de l'étymologie de l avant son évolution phonétique, mais elle est aussi d'antique et indique que le jambage qui le précède correspond à la lettre -u-, avec laquelle elle est en affinité.

L'évolution a fini par évacuer ces lettres en surplus. On peut en revanche remarquer que -x, dans maux, est clairement marque du pluriel alors qu'il correspondrait auparavant à une abréviation pour la finale -us ; la lettre -u- est donc elle aussi, et encore de nos jours, représentée dans ce mot.

5. Vocabulaire

bachelier (v. 665)

Ce substantif masculin singulier, actualisé par le déterminant démonstratif ce, est sujet du verbe «laisser» dans une phrase interrogative.

1. Etymologie

Bachelier vient du latin baccalaria, qui désigne un terrain.

2. Sémantisme

2.1. En AF et NF

Il désigne principalement le «jeune homme», indépendamment de son extraction sociale (roturier ou noble) ; son sens est en particulier celui de la /jeunesse/.

Par restriction de sens, il désigne ensuite l'«écolier», l'«étudiant».

2.2. En FM

On a aujourd'hui perdu le premier sens de l'AF au profit du second ; le bachelier désigne aujourd'hui exclusivement celui qui se présente au diplôme du baccalauréat et celui qui l'a obtenu, par spécialisation.

3. Paronymes

3.1. Sémantique

En AF, au sens de «jeune homme», bachelier correspond à jeune homme, à châssé. Dans le sens d'«étudiant», on trouve notamment écolier.

3.2. Morphologique

Le féminin présent au vers suivant n'est pas recensé avant Villon (bacheliers, v. 666). En FM, il existe sous la forme bachelière. Baccalauréat entre dans ce paronyme avec une base savante. On trouve aussi «bachoter», qui signifie «réviser intensément».

4. Analyse et contexte

Villon active ici le sens de «jeune homme», celui de la tradition littéraire qui désigne les grands héros du roman arthurien ainsi : Yvain, Perceval, Lancelot sont tous des «bacheliers» que le lecteur voit devenir «chevaliers», c'est-à-dire adoubés par le roi qui reconnaît leur valeur après leurs exploits et leurs aventures.

Ici, ce sens noble n'est pas convoqué, Villon prouvant le contrepied de la tradition par sa poésie cabotique qui se concentre sur le quotidien parisien, ses fauvelles, ses commerces de bande et ses prostitutions. C'est ici la figure sexuelle de la jeunesse, le désir ascendant de celle-ci qui sont convoqués : le «jeune bachelier» est comparé au v. 668 à un «chevalier d'écollette», c'est-à-dire un «fauteur» (on trouve le mot dans le Testament au sujet d'un légataire), un homme qui, littéralement, se met à cheval sur les «écollettes» des femmes, sorte de «boîte à bijoux» qui désigne le sexe féminin (le terme de «bijou» peut encore désigner celui-ci de façon imagée, bien que son emploi tombe un peu en désuétude).

Villon forge le féminin dans un jeu de langage, celui-ci n'existait pas avant lui. Il est également notable que Villon soit considéré comme le premier à employer «bachelier» dans le sens d'écolier, non convoqué ici mais que la figure de Villon «pauvre écolier» nous empêche d'oublier. Le féminin «bachelier» est employé également dans le Testament, au sujet des «filles» d'une certaine dame, auxquelles est donnée l'autorisation de prêcher, puisqu'elles connaissent bien la théologie ; en revanche, celles-ci doivent le faire au «marché aux filles», et non pas au cimetière des Innocents, où l'on sait que les prostituées recevaient leurs clients. Villon donne ainsi une altération sémantique à ce mot, bien particulière, par des jeux de connotation et de sous-entendus.

Epreuve : 102 Matière : 1468 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

grief(s) (v. 675)

Ce substantif masculin régulier est COO du verbe « aveyr ».

1. Etymologie

Grief(s) vient de l'adjectif latin gravis, « sévère ». On changera de consonne à l'en-

2. Sémantisme2.1. En AF et FM

Le « grief » désigne une souffrance, physique ou morale, causée par autrui ou par une situation.

2.2. En FM

Par affaiblissement de sens, le mot « grief » ne désigne plus que le « reproche fait à quelqu'un, la cause d'un contentement ». On « porte grief » à quelqu'un de son attitude par exemple.

3. Paradigmes3.1. Morphologique

En AF, le verbe « grever » signifie « blâmer, abîmer ».

3.2. Sémantique

En AF, « grever » est à mettre en relation avec « poissier ». Le « grief » 9.../12

est synonyme d'«angoisse», «terreur», «malheur» (qui sont dans notre texte), «doler».

4. Analyse en contexte

«Malheur» et «terreur» vont de pair avec «grief» pour mieux insister sur la souffrance du «martyr d'amour» (tel que se désigne Villon à la fin de son Testament). Ces huitains font de la dame une «dame sans merci» qui se joue de son amant, cruelle et inconstante. Le ton employé est celui de la déclamation («las») et le discours dévoile les apparences dont le je lyrique prétend avoir été dupe dans une liste d'éléments strictement opposés par leur couleur (froide et chaude) ou par leur valeur (une paise d'as et une paise de trois).

4. Syntaxe

Le subjonctif est un mode. On peut définir le mode comme la représentation mentale du temps opérée en fonction de la personne et du présent. Selon Rengier, le mode est conditionné par la présence dans la pensée d'une idée regardante s'ouvrant laquelle est considéré le procès. Si cette idée regardante s'accomode d'une expression virtuelle du temps et a quelque rapport avec la notion de possible, c'est le subjonctif qui figure. Dans la chronologie grammaticale, le subjonctif s'oppose à l'indicatif comme système : mode non personnel et temporel, il est un mode amorphe (seulement 4 temps verbaux), c'est le mode de l'in fieri qui s'oppose à l'indicatif, mode in esse. La grammaire traditionnelle a défini le subjonctif comme temps de la dépendance, du virtuel ou encore de l'interprétation des procès, mais celles-ci ne représentent pas tous les emplois possibles du subjonctif. Notre plan étudiera les occurrences selon que le subjonctif intervienne en proposition non dépendante ou dépendante.

I. En proposition non dépendante.

L'idée regardante est implicite.

10/12.

- (v. 665) • « que ce jeune bachelier laisse [...] » : Subjonctif polémique, qui repousse l'énoncé. On remarque la locution que en tête de phrase, témoin d'une évolution vers le FM où elle est à présent obligatoire. Ce subjonctif est aussi appelé « de refus indigné », ce qui correspond bien à notre exemple où la phrase est suivie d'un « non » qui infirme cette proposition.
- (v. 667) • « le deseir on bouter » : Subjonctif exprimant le procès non accompli, le virtuel. La valeur est ici conative.

II. En proposition dépendante

L'idée dépendante est explicite ; le mode est conditionné par le sens du rapport au contexte du verbe principal.

A. En subordination conjonctive complétive

Le mode subjonctif intervenant en contexte non thétique : ici, c'est le sémantisme du verbe recteur, en l'occurrence la périphrase verbale « fait entendre », qui rend le contexte non thétique par sa valeur stéthique d'expression du faux.

- (v. 670-71) • « [fait entendre] que se feust ung autre » ;
- « [fait entendre] que se feust cendee » ;
 - « [fait entendre] que feust peultre ».

Le v. 674 « que c'estoient tenus » témoigne d'une concurrence entre indicatif et subjonctif dans cette tournure syntaxique. Le choix de l'auteur renforce le caractère virtualisant et la temporeté conative de la clause avec les subjonctifs.

B. En subordination circonstancielle

Le procès est effectif mais n'a pas d'incidence sur le procès principal.

- (v. 671) • « sont blanches, sont brunes » : on note l'absence de la conjonction de subordination que, désormais obligatoire en FM ; le mode subjonctif est conditionné par la valeur conative de la proposition ;
- (v. 681) • « quasi que lui coult rre dure » : la locution conjonctive est ici bien présente, c'est elle qui conditionne le subjonctif.

C. En système hypothétique

- (v. 676) • « se dit m' eust [...], j' eusse mis [...] » : les deux propositions sont interdépendantes, il est impossible d'en supprimer une seule ou les deux. Les ténors verbaux sont coordonnés au subjonctif plus-que-parfait pour exprimer l'antériorité par rapport

au temps de l'énonciation (de l'époque du Testament), mais aussi la concomitance des deux procès exprimés.

3. Morphologie

3.2. Subjonctif imparfait

Le subjonctif imparfait tire sa forme du subjonctif plus-que-parfait latin, le subjonctif imparfait n'ayant pas été conservé au cours de l'évolution. Il se distingue par un morphème initial -s- à P₃, -sse à P₁ et -ss- à l'interrogative à P₄ et P₅.